

## BAREME HONORAIRES DE VENTE EN EUROS

JUSQU'À 45 000 EUROS	8%
DE 45 001 EUROS A 60 000 EUROS	7.50%
DE 60 001 EUROS A 90 000 EUROS	7%
DE 90 001 EUROS A 140 000 EUROS	6%
DE 140 001 EUROS A 350 000 EUROS	5.5%
AU DELA DE 350 001 EUROS	5%

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur

En cas de délégation, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence qui détient le mandat initial. HONORAIRES MINIMUM 2 000 EUROS TTC. Barème applicable au 3.04.2017.

### Transactions Immobilières

#### Turpin Immobilier

30, rue Thiers - 56000 Vannes

Tél. 02 97 61 14 15 - E-mail : [agenceturpin2@orpi.com](mailto:agenceturpin2@orpi.com)

Siège social : Eric Turpin Immobilier - 2, rue Joseph Le Brix - 56000 Vannes

SARL au capital de 8 000 € - Tribunal de Vannes - APE 6831Z - RCS Vannes 419 588 462 - Carte Professionnelle CPI n° 5605 2016 000 007 542 délivrée par la CCI du Morbihan.

Garantie financière : GALIAN - 89, rue de la Boétie - 75008 Paris - Montant : T 120 000 €. Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.